

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 583

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont favorables à un régime d'assurance mutuel. Ils s'opposent à l'instauration d'une assurance privée et à la mise en œuvre d'un mécanisme de réassurance publique garantissant une rentabilité financière et des avantages de l'État en faveur du secteur assurantiel privé.